

Le petit Luca et la grande foutaise

Mauvais traitement La tristement fameuse histoire du petit Luca le montre une fois plus : en Valais, incompétence et connivences se marient souvent, pour le pire et pour l'encore pire.

Il est temps de raconter enfin les choses comme elles se sont passées. Ou plutôt comme elles se sont très mal passées, et ce dès l'intervention de la police et la prise en charge médicale du petit Luca Mongelli. **Voilà le scénario des événements ci-contre.**

Le soir du 7 février 2002 à Veysonnaz, l'enfant de 7 ans, blessé, inanimé, est découvert dans la neige par sa mère. Il est 18h15. Les secours du 144 sont appelés. Luca est pris en charge aux urgences de l'Hôpital de Sion à... 20h30. Distance Veysonnaz-Sion : 13 km par la route, 4 à vol d'hélicoptère.

Quant à la centrale de police de Sion, elle est avertie à 19h40 ; le temps d'être mis au courant, les inspecteurs Nanchen et Maury arrivent sur les lieux 37 minutes plus tard, à 20h40. A ce moment-là, Luca et ses proches sont déjà partis en ambulance : les deux limiers ne parlent donc qu'à des témoins indirects. Une demi-heure plus tard, ils sont déjà de retour en plaine. Ils ont donc à peine vu la scène du drame et n'ont absolument pas sécurisé les lieux en vue d'une intervention de la police scientifique. Ce qui compromet toute analyse sérieuse et documentée des faits.


Pire : le lieutenant Bernard Gillioz, de la gendarmerie cantonale, appelle Nanchen et lui propose d'engager les grands moyens pour l'enquête. Réponse du fonctionnaire : « J'ai la situation en main, pas de problème, c'est le chien. » A nos questions, l'inspecteur Nanchen répond qu'il n'est pas habilité à répondre ; il renvoie au magistrat en charge du dossier, le procureur Nicolas Dubuis. Mais une chose est sûre et certaine : l'enquête policière a été entamée de façon calamiteuse.

Aux urgences à Sion, on se soucie fort peu des circonstances à l'origine de l'état de Luca. Plusieurs médecins s'efforcent de le sauver, dont Guy Delèze, médecin-chef en pédiatrie, et Patrick Ravussin, spécialiste en réanimation. Curieusement, c'est ce dernier qui « nettoie » l'anus de l'enfant. Alors que des témoins, présents aux urgences ce soir-là, ont vu des taches vertes qui pouvaient être du « slime », ainsi que d'autres traces suspectes entre les fesses du garçonnet. Le premier réflexe du docteur Ravussin devrait être d'appeler la police scientifique avant de détruire ces indices en procédant au nettoyage, mais il n'en fait rien. Pourquoi ? En revanche, il semblerait que, durant la soirée, il ait eu un « contact » avec la mère d'un des trois agresseurs de Luca. Cela a-t-il pu influencer sa manière de faire ? N'en disons pas plus pour l'instant d'autant que les intéressés n'ont pas daigné répondre à nos questions.

Les inénarrables juges Jo Pitteloup et Yves Cottagnoud, bien connus des

Valaisans et des lecteurs de *Vigousse*, apportent aussi leur pierre à cet édifice de négligence. Le premier, chef des juges valaisans, ne trouve rien de mieux à faire que de confier l'enquête au second, inapte et débutant. Yves Cottagnoud s'empresse ensuite de ne rien faire puisqu'il ne se déplace même pas sur les lieux du drame.

Le tout fait évidemment le bonheur des trois adolescents* soupçonnés d'avoir agressé et mutilé Luca, et soulage beaucoup leurs parents*, des gens par ailleurs fort « respectables ». Se bornant à nier leur présence en Valais le jour du drame, ces parents et leurs rejetons se sont enfermés dans un terrible secret de famille. Un déni dont ils ne savent plus comment sortir. Jusqu'ici servis par l'incompétence des institutions judiciaires et par la vieille connivence entre notables, ils tremblent désormais à l'idée que la justice italienne se mêle de l'affaire et les contraigne à passer enfin aux aveux. Il y a de quoi : ils risquent d'y laisser des millions, sans compter les sanctions pénales.

Si pour l'heure nous avons choisi de ne pas divulguer les noms, tout cela est solidement étayé. Des enquêteurs travaillent depuis plus de 10 ans sur cette affaire, que la presse romande aurait eu tout loisir d'écouter. Mais comme souvent, elle est restée d'une infinie prudence et d'une pudeur exquise. Il faut dire que l'un des grands manitous de cette presse est très ami avec un membre des familles en cause. C'est important, l'amitié. 

Patrick Nordmann

* noms connus de la rédaction

Dieu reconnaîtra les chiens

Exemple parmi d'autres d'une enquête bâclée : le lendemain du drame, le Service cantonal de la jeunesse procède à l'audition du petit Marco, 3 ans. Quatre médecins, sociologues et psychologues mettent le tout petit en condition de raconter ce qui s'est passé : il joue avec des figurines humaines et canines, et il dit que le chien Rocky les a mordus.

Il n'en faut pas plus pour que les doctes experts délivrent leurs conclusions au juge Cottagnoud : « Marco semble désigner le chien Rocky comme seul responsable de l'état actuel de son aîné Luca. L'enfant ne nous a donné aucune indication qui nous permettrait de supposer qu'il y avait une autre personne sur les lieux de l'accident. » Une formulation prudente qui fonde une condamnation péremptoire.

Sauf qu'un esprit vaguement averti comprend immédiatement, à la lecture des paroles de Marco, que l'enfant ne parle pas du tout de l'attaque sur son frère. Il l'a à peine vue puisqu'il se cachait. Mais les agresseurs enfuis, le brave chien affolé a tenté de ranimer Luca à coups de langue et de patte, puis il a saisi la main du petit dans sa gueule pour l'entraîner vers son grand frère. Selon les experts, c'était un chien fidèle, équilibré et soumis aux humains. Hélas pour lui et heureusement pour les vrais coupables, il ne lui manquait que la parole.



Jeux de gamins, jeux de vilains

Le scénario tragique Le malheureux Luca est aveugle, mais la justice valaisanne l'est aussi. Entre sa version et la réalité des faits, il y a un pas et même plusieurs, dans la neige.

Le soir du 7 février 2002, la mère de Luca retrouve son fils dénuddé, inconscient, en grave hypothermie et lacéré sur tout le corps. Il gît dans la neige, pas loin du chalet familial. A ses côtés, son petit frère Marco, 3 ans, et leur chien berger Rocky, 6 mois. La justice valaisanne prétend encore et toujours que c'est le chien et seulement le chien qui s'est acharné sur le bambin, causant les blessures et leurs séquelles : quatre mois de coma, cécité, tétraplégie.

L'accusé Rocky est donc exécuté sans autre forme de procès.

En réalité, tout commence par des blagues et des chamailleries de mômes. Malgré l'interdiction de leur mère partie faire des courses,

Luca et Marco sortent de la maison vers 17h avec Rocky. Il a neigé. La nuit tombe, mais il ne fait pas très froid. En empruntant la route sur une centaine de mètres, les frères Mongelli se dirigent vers les chalets de deux familles dont les enfants, plus âgés qu'eux, sont leurs amis-enemis.

C'est que Luca est un sacré lascar. Il s'entend mal avec les petits de son âge. Depuis des mois, il joue à cache-cache avec des garçons adolescents qui viennent à Veysonnaz en villégiature. Il les suit partout avec son vélo. Les grands le tournent en bourrique et le briment, comme l'été précédent, où ils le forcent à ingurgiter un breuvage à base de fourmis.

Mais Luca est opiniâtre. Il a développé une spécialité : s'introduire subrepticement dans les chalets de ses « copains » et y commettre de petits larcins pour faire l'intéressant. Ce soir-là, il se fait choper par trois frères âgés de 16, 14 et 11 ans et leur cousin âgé de 9 ans. Tous quatre le prennent en chasse, armés de bâtons et autres objets contondants. Alors qu'il détaille vers son petit frère et le chien cachés un peu plus loin, Luca est rattrapé par le plus grand qui le fait tomber dans la neige.

Forts de cette capture, les trois grands s'acharnent sur Luca. Ils le déshabillent pour lui flanquer une bonne correction à coups de branche. Un témoin entend les cris de la victime,


mais n'intervient pas, pensant que ce sont des enfants qui jouent. Le jeune chien Rocky, lui, tente de s'interposer. Comme il est plutôt craintif, il est vite mis en fuite par la bande.

Luca choisit de « faire le mort » pour qu'ils arrêtent de frapper, mais, sous les coups et le froid, il s'évanouit. Quand ils réalisent qu'ils ont poussé la punition beaucoup trop loin, les trois courageux ados n'ont

plus qu'une seule idée : se débarrasser du petit emmerdeur, dissimuler leurs actes et brouiller les pistes. Ils traînent Luca en direction de son domicile, puis, craignant d'être vus,

l'abandonnent inconscient dans le froid et la neige, éparpillant ses vêtements aux alentours.

Quand il est pris en charge à l'Hôpital de Sion à 20h30, sa température corporelle n'est plus que de 23,3 degrés. Ce qui pour les spécialistes démontre que ce n'est pas le froid, mais bien l'état de choc du gamin qui a provoqué cette hypothermie aux conséquences tragiques.

Le dessin gribouillé plus tard par le petit frère Marco raconte la scène. Au sortir du coma, Luca essaie de dire à sa mère ce qui lui est arrivé en mentionnant des êtres humains dont le « monsieur des fourmis ». Mais tout ça n'a aucune importance puisque la justice, dans sa grande clairvoyance, a confondu et puni l'unique coupable, un chien de 6 mois nommé Rocky. 

Des petits frappent

Vigousse